



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Gouvernance du Mont-Saint-Michel

Question au Gouvernement n° 1748

#### Texte de la question

#### GOUVERNANCE DU MONT-SAINT-MICHEL

**Mme la présidente** . La parole est à M. Bertrand Sorre.

**M. Bertrand Sorre** . Madame la ministre de la culture, joyau de notre patrimoine national, le Mont-Saint-Michel est l'un des sites les plus emblématiques de notre pays.

**M. Antoine Léaument** . Ça, c'est vrai !

**M. Bertrand Sorre** . Situé dans ma circonscription du département de la Manche, il est une source de fierté pour tous les Normands. Son abbaye, mondialement connue, accueille chaque année des millions de visiteurs et contribue au rayonnement culturel, touristique et économique de la France. Afin d'assurer la préservation et le développement de ce site exceptionnel, l'État a créé en 2019 l'établissement public du Mont-Saint-Michel, dans le prolongement des grands travaux de rétablissement de son caractère maritime, achevés en 2015.

L'ambition était claire : doter le Mont-Saint-Michel d'une gouvernance efficace, capable de concilier protection patrimoniale, attractivité touristique et développement du territoire.

Pourtant, le rapport de la Cour des comptes publié le 18 juillet 2025 a mis en lumière des difficultés persistantes dans la gestion partagée du site. Il pointait notamment des déséquilibres structurels, en particulier financiers, entre le Centre des monuments nationaux et l'établissement public national. Cette situation était préoccupante, alors que des investissements majeurs devaient être engagés – et seront engagés – dans les prochaines années.

L'évolution de la gestion du Mont-Saint-Michel, annoncée il y a quelques jours par le premier ministre Sébastien Lecornu, est donc particulièrement attendue. Elle permettra de clarifier la gouvernance du site grâce à une gestion unifiée et plus efficiente, en consolidant l'action de l'Epic et en lui donnant les moyens, notamment financiers, d'assumer pleinement ses missions.

Cette réforme devra également préserver le rôle essentiel du CMN, qui accomplit un travail remarquable au service de la conservation et de la valorisation de notre patrimoine. Elle devra aussi porter une attention particulière aux salariés concernés.

Pouvez-vous nous préciser le calendrier et les modalités de cette gouvernance unifiée ? Quelles garanties pouvez-vous apporter au Centre des monuments nationaux et à ses agents ? Surtout, quelle est l'ambition du gouvernement pour l'avenir du Mont-Saint-Michel, afin que ce dernier demeure l'un des plus grands symboles du patrimoine français ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR, sur quelques bancs du groupe DR, sur plusieurs bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe HOR.)*

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la culture.

**Mme Catherine Pégard, ministre de la culture** . À la suite du rapport de la Cour des comptes, nous devons en effet mettre en place le nouveau mode de gestion du Mont-Saint-Michel. Il reposera sur trois piliers : l'unicité de gestion par le seul établissement public du Mont-Saint-Michel, la réalisation du contrat d'objectif pluriannuel avec l'État dont l'établissement aura la charge, la valorisation de l'expertise du Centre des monuments nationaux en matière de maîtrise d'ouvrage et de restauration patrimoniale.

Notre objectif est de permettre au site de s'autofinancer, tout en garantissant au CMN une contribution égale aux recettes nettes qu'il perçoit aujourd'hui. Cette préservation de la péréquation nationale lui permettra de continuer de faire vivre une centaine de monuments nationaux. Elle est fondamentale car ces sites tissent le maillage culturel de notre territoire. Les collectivités locales qui, à juste titre, souhaitent participer pleinement aux décisions devront s'engager sans réserve aux côtés de l'État, notamment sur le plan financier – je rappelle que toutes bénéficient de l'attractivité exceptionnelle du Mont-Saint-Michel.

Cette évolution institutionnelle s'accompagnera de fortes garanties pour les agents. Il n'y aura pas de suppressions de postes ni de mobilité géographique imposée. Les missions seront maintenues, tout comme les rémunérations.

Le Mont-Saint-Michel restera bien entendu une propriété de l'État. Cette année verra s'ouvrir une nouvelle période de sa longue histoire. Depuis 1874, quand l'abbaye a été classée monument historique, l'État n'a jamais cessé de valoriser le site. Avec une gouvernance plus lisible et plus cohérente, le Mont-Saint-Michel s'imposera demain, mieux encore je crois, comme l'un des plus précieux emblèmes de notre territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription** : Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1748

**Rubrique** : Patrimoine culturel

**Ministère interrogé** : Culture

**Ministère attributaire** : Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2026